

Le parrainage, c'est :

L'accompagnement de jeunes et adultes, par des parrains bénévoles issus de tous horizons : chef d'entreprise, cadres, salariés, syndicalistes, élus, membre de clubs services, actifs ou retraités...

Un dispositif national

La loi du 16 novembre 2001 relative à la prévention et la lutte contre les discriminations.

La loi du 3 décembre 2004 portant création de la Haute Autorité de Lutte contre les discriminations et pour l'Egalité.

La loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005.

Des textes majeurs qui doivent guider l'action de tous.

Une implication régionale en PACA

Une démarche portée par la Charte Régionale du Parrainage vers l'emploi qui a été signée en 2002 et élargie en 2006.

Des réseaux départementaux, des réseaux de proximité

Les Missions locales pour l'insertion des jeunes.
Des Plans Locaux d'Insertion par l'Economique.
Des associations d'insertion.



Un site Internet régional
www.parrainage-paca.fr

Contact :



*Une Passerelle
vers l'Entreprise*



Le Parrainage vers l'emploi

www.parrainage-paca.fr



Le parrainage vers l'emploi, c'est :



Un réseau

Devenir parrain, c'est intégrer un réseau, porté par une structure expérimentée.

- Un cadre légitime d'intervention auprès des parrainés et des entreprises
- Un appui de professionnels de l'insertion tout au long du parrainage (information, conseil, formation)
- Un soutien logistique et documentaire
- Des échanges intra et inter réseaux au niveau départemental et régional



Un parrain – Une marraine

C'est une personne, en activité ou retraitée, qui présente des aptitudes à la médiation et manifeste la volonté de s'engager dans cette démarche souple et personnalisée.

- Conseiller et faire bénéficier de son expérience
- Apporter une aide concrète en consacrant quelques heures de son temps
- Faire le lien avec le monde économique
- Accomplir un acte citoyen

Un(e) parrainé(e)

C'est une personne en recherche d'emploi rencontrant des difficultés d'accès au monde du travail.

- S'engager dans une démarche active
- Agir avec le soutien du parrain et du référent
- Mieux connaître l'entreprise
- Acquérir ou retrouver une confiance en soi

Des entreprises

Un atout pour l'entreprise :

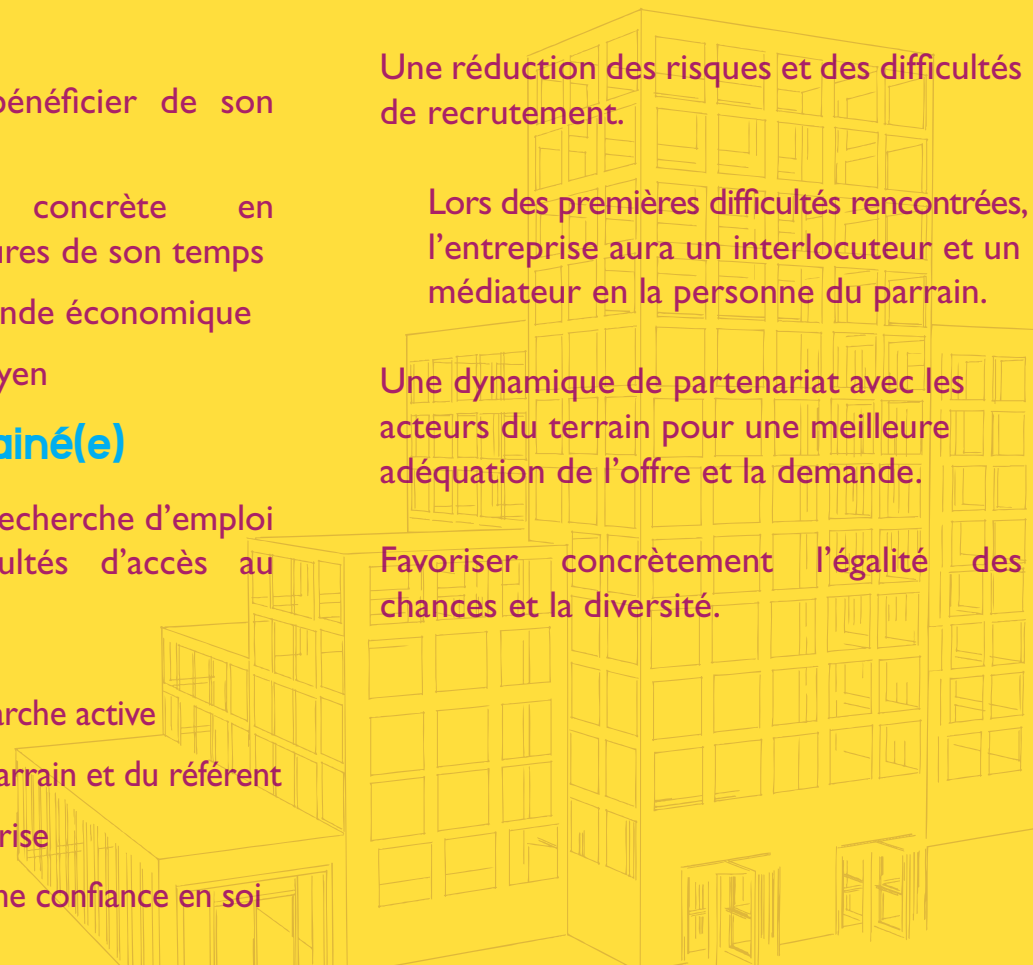
Un gage pour l'entreprise que le recruté est accompagné dans sa démarche

Une réduction des risques et des difficultés de recrutement.

Lors des premières difficultés rencontrées, l'entreprise aura un interlocuteur et un médiateur en la personne du parrain.

Une dynamique de partenariat avec les acteurs du terrain pour une meilleure adéquation de l'offre et la demande.

Favoriser concrètement l'égalité des chances et la diversité.



Une démarche citoyenne qui s'inscrit dans le cadre de la lutte contre les discriminations à l'embauche